

SIXIEME EDITION DU
CONCOURS
DE LA
GALERIE LA RALENTIE
autour du thème :

"FRAGMENTS"

Peintures
Dessins
Gravures
Sculptures
Photographies

Les trois prix décernés sont :

le Prix de la Ralentie
le Prix du Jury
le Prix du Public

Les trois lauréats seront récompensés par :

- un mois d'exposition à la Galerie la Ralentie en 2018
- l'édition du catalogue de l'exposition

Appel à candidature :

La Galerie la Ralentie lance un appel à candidatures, destiné à tout artiste.

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- une biographie succincte
- trois photographies de l'œuvre réalisée avec **titre de l'œuvre, format et techniques utilisées**

(NB : il s'agit de trois photos d'une même œuvre. Il ne s'agit pas de trois photos identiques mais d'une photo de l'ensemble de l'œuvre et deux autres photos de détails.)

- un bref texte de présentation de votre démarche artistique
- un chèque de quarante euros à l'ordre de la Galerie la Ralentie, correspondant aux frais d'inscription
- le fichier au format pdf à télécharger, à compléter, et à signer

1. Envoi des dossiers

Les dossiers sont à transmettre avant le **1^{er} mai 2018**, par courrier postal, à l'adresse suivante :

Galerie la Ralentie
22-24, rue de la Fontaine au Roi
75011 Paris

Nous vous signalons que tout dossier numérique reçu reste insuffisant à la prise en compte de votre candidature.

Attention ! Seuls les dossiers reçus par la poste et comportant les trois visuels de l'œuvre sur papier, ainsi que le règlement des frais de dossier sont pris en compte et validés comme candidature pour le concours.

Important ! Pour tout envoi de dossier en recommandé, veuillez libeller votre enveloppe en l'adressant à :

Isabelle Floch / Galerie la Ralentie
22-24, rue de la Fontaine au Roi
75011 Paris

L'oubli du nom propre rend le dossier irrécupérable au guichet de la poste.

Rappel : tout dossier incomplet ou transmis uniquement pas email ne sera pas enregistré.

Règlement et Conditions

2. Sélection des artistes :

La sélection des artistes se fera à partir des documents photographiques fournis et sera effectuée par le jury de la Ralentie. Le jury se compose de critiques d'art, d'historiens de l'art, de journalistes, d'agents artistiques et de plasticiens. **Nous avons le plaisir de vous annoncer le jury définitivement constitué. Voici donc la liste des membres :**

- **Thierry Savatier** (historien de l'art / Spécialiste du XIX^{ème} siècle)
- **Elora Weill-Engerer** (collaboratrice artistique / rédactrice chez Manifesto XXI)
- **Olivier Bourgoïn** (directeur de l'Agence Révélateur)
- **Jo Vargas** (artiste-peintre)
- **Christian Noorbergen** (critique d'art / commissaire d'exposition)

La sélection des lauréats se fait **en deux temps :**

- La semaine "Fragments" :

Dans un premier temps, le jury présélectionnera les artistes qui participeront à une semaine d'accrochage à la galerie **du lundi 18 au samedi 23 juin 2018**.

Les candidats sélectionnés pour participer à la semaine "Fragments" en seront informés par courrier électronique au plus tard le **samedi 19 mai 2018**.

Les artistes sélectionnés pour la semaine "Fragments" exposeront une seule œuvre.

Durant ce temps d'accrochage, seront votés le Prix du Public, le Prix de la Ralentie et le Prix du Jury. A l'issue de la semaine, la sélection finale est annoncée aux candidats au cours de la soirée du samedi 23 juin 2018.

C'est une soirée importante : dans la mesure du possible, nous encourageons vivement la présence des artistes habitant en province !

Attention, très important : *Compte tenu du nombre éventuel d'artistes sélectionnés les œuvres doivent nécessairement être de taille moyenne, c'est-à-dire aux alentours de*
70 x 90 cm.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

3. Le mois d'exposition "Fragments" :

Les trois lauréats exposeront ensemble un mois à la Galerie la Ralentie. La galerie se charge de l'organisation de l'exposition dans toutes ses modalités (communication, accrochage, vernissage, catalogue).

Chaque artiste bénéficie, pour exposer son travail, d'un espace individuel. Le choix final des œuvres et leur nombre, ainsi que la scénographie reviennent à la galerie. Dans ce sens, l'accrochage est effectué par l'équipe de la galerie.

Nous tenons à vous prévenir que la Ralentie ne prend pas en charge les encadrements ni les transports, et que les envois par La Poste, s'étant révélés par le passé hautement aléatoires (délais non respectés, colis non arrivés), il est préférable de s'adresser à des transporteurs.

4. Frais d'inscription :

Précision importante, concernant les frais d'inscription :

a) Frais de dossier :

L'appel à candidature est de quarante euros.

Ces "frais de dossier" sont obligatoires et resteront définitivement acquis à la Ralentie.

Ils correspondent à l'enregistrement, à la consultation, à la présentation du dossier devant le jury de la Ralentie. Ils doivent être réglés par chèque, émis à l'ordre de la Galerie la Ralentie et joints au dossier de candidature. Ils ne prennent pas en charge un éventuel renvoi de dossier à l'expéditeur.

b) Semaine d'exposition et frais de participation :

Seules les personnes présélectionnées, c'est-à-dire les personnes qui auront la garantie de participer à la semaine "Fragments", semaine au cours de laquelle seront votés le Prix du Public, le Prix de La Ralentie et le Prix du Jury, devront régler la somme supplémentaire de **soixante euros**. Les droits d'accrochage sont dus par les artistes sélectionnés dès la confirmation écrite de leur participation à la semaine "Fragments" et devront être réglés avant le **lundi 11 juin 2018**. Ils comprennent l'assurance des œuvres durant l'exposition, l'installation des œuvres par la Ralentie, les frais de communication, de presse, les divers courriers et la réalisation du film de l'accrochage par **Ralph Reiss**.

Il est à noter qu'en cas de vente pendant l'accrochage la galerie ne prend pas de pourcentage. Les dossiers sont à récupérer maximum 15 jours après la fin du concours, auquel cas ils seront détruits.

En vous souhaitant à tous une belle inspiration !